



# L'abri DU CHâteau

MAGAZINE DE LA MAIRIE DE MONTÉLÉGER - N°8 - OCTOBRE 2016 - [www.monteleger.fr](http://www.monteleger.fr)

## LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA FRANCE



Les élections présidentielles approchent. Au regard des difficultés qui semblent s'installer durablement et qui menacent les équilibres de notre pays, le vote présidentiel apparaît plus que jamais décisif pour notre avenir.

Dans ce contexte, chacun doit prendre conscience de sa responsabilité et de l'importance de son vote.

Jusqu'à présent, aucun candidat à l'élection présidentielle n'a évoqué le domaine qui intéresse tout principalement les municipalités et les habitants de nos communes : à savoir leur place dans l'organisation territoriale.

### Car aujourd'hui où en sommes nous ?

En 1992, 1999 et 2010 et plus encore 2015 (loi NOTRe\*), les réformes successives ont bouleversé la physionomie administrative territoriale. Elles avaient pour objectif affiché de simplifier les structures et de réaliser des performances administratives, économiques et financières afin d'obtenir un maximum d'équipements avec un minimum de dépenses.

Or, aujourd'hui ce que nous avons pressenti et que nous constatons, c'est plutôt le contraire :

- en guise de simplifications, nous avons vu grossir un mille-feuille inextricable, incompréhensible pour la majorité de nos concitoyens. Ce qui était simple, est devenu complexe, ce qui était clair est devenu obscur, confus, hermétique et réservé, dans les faits, aux seuls initiés. La gestion des collectivités locales s'est considérablement alourdie ;
- ce que l'on avait annoncé comme générateur d'économies, selon le slogan "faire plus avec moins" a, en réalité, lourdement frappé le portefeuille des contribuables en raison, entre autres, de l'accroissement du nombre de fonctionnaires territoriaux ;
- et le plus grave, c'est le déficit démocratique engendré par la démesure des nouvelles entités territoriales qui éloigne de plus en plus le citoyen de la gestion publique.

Or ce qui caractérise la démocratie réelle, ce n'est pas seulement l'élection, c'est plus encore la proximité de la décision publique. Sans cette proximité, les élections elles-mêmes peuvent être illusoires.



© Gérard Celle

Ce qui est en question, c'est le principe de la commune en tant que cellule démocratique de base, ainsi que les principes de proximité et de subsidiarité qui consistent à ne confier aux communautés de rang supérieur que ce que les collectivités de base ne peuvent vraiment pas accomplir par elles-mêmes.

La séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs, judiciaires au niveau de l'État n'a de sens que si elle est complétée par une réelle décentralisation verticale exprimée par un maximum de compétences dévolues aux collectivités les plus proches de la population.

Or, il est facile de constater que tout se passe, de réforme en réforme, comme si, faute d'oser supprimer les communes, on s'efforçait de les tuer à petit feu ; bien sûr on continue, malgré tout, à nous répéter que la commune est la cellule de base de la démocratie mais cela sonne de plus en plus faux.

Un événement récent illustre bien notre propos : il montre à quel point l'État actuellement n'accorde pas la moindre

considération au principe de la libre administration des communes par elles-mêmes. La municipalité d'une commune bien connue de la Drôme s'est vue interdire, par voie administrative, l'organisation d'un référendum pour recueillir le simple avis consultatif de ses habitants sur une question les concernant directement dans leur vie quotidienne.

Que sont devenues les grandes déclarations sur les valeurs républicaines, l'État de droit, la démocratie participative, la souveraineté du peuple ?

Alors nous posons la question aux futurs candidats à la Présidence de la République :

Cela va-t-il continuer ainsi ?

Allez-vous une nouvelle fois, sous prétexte de simplification, continuer à supprimer les échelons de proximité et porter le coup de grâce à la démocratie réelle ?

Porter atteinte aux libertés publiques locales de proximité, c'est en même temps porter atteinte à l'ensemble de l'architecture démocratique de nos institutions au niveau

local et au niveau national ; il ne faut pas oublier que dans le cadre de la fonction législative, le Sénat joue un rôle essentiel, par son mode d'élection, il représente la véritable démocratie qui est la démocratie locale. A ce titre il est le meilleur contrepoids possible aux dérives éventuelles du pouvoir exécutif particulièrement en matière d'organisation territoriale. Ce n'est pas sans raison qu'il est considéré comme le Grand Conseil des Communes de France.

Comme tout se tient, il est logique de penser que ce sont les mêmes qui souhaitent réduire, à peu de choses, aussi bien les prérogatives des communes que celles de la Haute Assemblée.

C'est pourquoi il n'a jamais été aussi nécessaire de demander aux candidats à la Présidence de la République, de bien vouloir nous éclairer très précisément sur la manière dont ils conçoivent l'organisation territoriale de la France.

*Marylène Peyrard,*

Maire de Montéleger

\*Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République





## Urbanisme

### L'AVANCEMENT DU PROGRAMME POUR LES TROIS FUTURS LOTISSEMENTS SE DÉROULE COMME PRÉVU.

- Lotissement "Les gamelles" nous travaillons actuellement sur l'alignement de la voie d'accès (côte des Monédières). Une enquête publique a d'ailleurs eu lieu la deuxième quinzaine de septembre.
- Lotissement "St Amand" (lotissement communal) l'étude devrait aboutir Courant 2017.
- Lotissement "Bois d'Orfeuille" l'étude va également se terminer rapidement.

En ce qui concerne le règlement du PLU mis en place depuis janvier 2016, des modifications seront apportées pour tenir compte des lois apparues après validation lors de notre passage en préfecture en juin 2015. Nous travaillons particulièrement sur une modification simplifiée concernant la loi Macron sur les zones N et A.

Si vous souhaitez des renseignements concernant de nouveaux aménagements ou constructions, une technicienne "urbanisme" de l'Agglo est à votre disposition tous les jeudis matins sur rendez-vous en mairie. Vous pouvez aussi solliciter un rendez-vous tous les matins en mairie pour me rencontrer.

*Jean-Paul Fontaine, 1<sup>er</sup> adjoint  
Responsable du service technique*

## Téléthon2016

### à Montéleger

salle des fêtes

TELETHON

avec entr'autres animations

le groupe PADLOCKS

crêpes, fleurs, charcuteries

vente aux enchères tableaux,

voitures anciennes,

nos pompiers

Beaumontélegeois,

clubs de gym, foot etc....

Animation en soirée

par FEELING NIGHT FRED

### UNE OPPORTUNITÉ DE PARTICIPER AU TÉLÉTHON

Amenez-nous

vos piles usagées

(Salle des Fêtes à partir de 9 h.)

### AMÉNAGEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Suite à l'arrivée du monument aux morts dans l'enceinte du cimetière, la municipalité avait à cœur d'aménager son entourage afin d'honorer convenablement nos soldats Morts pour la France.

Afin que les générations futures n'oublie pas, nous vous invitons vivement à venir participer à la commémoration du 11 novembre. Rendez-vous à 11 h devant la salle des fêtes pour le départ du cortège.

*Sylvie MAYAUD, Conseillère  
Municipale Déléguée au Cimetière*



## Service périscolaire

### LA RENTRÉE 2016/2017 S'EST BIEN DÉROULÉE.

Différents travaux ont pu être réalisés pendant les vacances. Nous avons supprimé le bac à sable et l'avons remplacé par un espace de jeux.

Les travaux d'accessibilité ont pu être réalisés :

- mise aux normes de certaines ouvertures en particulier pour les toilettes extérieures,
- accès au hall de la maternelle.
- Mise aux normes des lavabos côté maternelle ainsi que les accès intérieurs.

Concernant le périscolaire, nous avons conservé la même organisation que l'année dernière au niveau du personnel. Une coordinatrice permanente, Denise Decugis est à la disposition des parents le matin de 8 h 30 à 9 h 30. Elle assure l'organisa-

tion de la garderie, la cantine, les TAPS ainsi que la surveillance des récréations en dehors du temps scolaire.

De nouvelles activités ont été mises en place pour les TAPS : Petit reporter, Judo, Motricité, à base de différents jeux.

Comme l'an dernier nous avons pu conserver la gratuité pour ces TAPS.

Nous avons également ouvert la cantine à la petite section maternelle avec l'aide d'un personnel supplémentaire pendant les repas et les enfants peuvent aller dormir après le repas.

Afin de faciliter le travail de la coordinatrice, nous vous remercions d'éviter, quand cela est possible, les changements sur les inscriptions pour la cantine et la garderie. Les pénalités prévues dans le règlement pour ces changements ont été effectuées à partir du 15 septembre.

Vous pouvez bien sûr me rencontrer à la mairie, sur rendez-vous pour tous problèmes particuliers.

*Jean-Paul Fontaine, 1<sup>er</sup> adjoint  
Responsable des affaires scolaires*



## Sécurité



Une fois par mois, le Lieutenant Spiral et le Chef Borloz de la gendarmerie de Chabeuil rencontrent les élus des 14 communes qui dépendent de leur secteur. En présence de Marylène Peyrard, Jean Paul Fontaine et Géraldine Caillot, plusieurs élus des communes de Chabeuil, Montmeyran, Barcelonne, Peyrus, Combovin, Malissard, Ourches et la Baume Cornillane se sont réunis début Octobre à la mairie de Montéleger afin d'échanger autour des différentes problématiques rencontrées sur leurs territoires.

Au cours de cette réunion plusieurs points ont été abordés notamment le plan Vigipirate. Les élus ont fait le bilan de l'été et des différentes intervention sur leurs communes.

## Comment définir la citoyenneté ?

Petit rappel sur les valeurs attachées à la citoyenneté.

Outre un statut juridique et des rôles sociaux, la citoyenneté se définit aussi par des valeurs. On peut en évoquer au moins trois, traditionnellement attachées à la citoyenneté :

- **La civilité** : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.
- **Le civisme** : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de

ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

- **La solidarité** : elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques est très directement liée à la notion de citoyenneté.



Ces trois valeurs donnent à la citoyenneté tout son sens en ne la limitant pas à l'exercice du droit de vote.

Ceci pour rappeler à chacun qu'il est en son pouvoir de protéger les personnes et les biens communs. Nous tenions à remercier et saluer ici l'attitude de plusieurs de nos concitoyens. Ils ont récemment permis d'élucider, par leur efficacité et leur réactivité, une affaire de détérioration de biens publics. Les contrevenants ont été appréhendés par les gendarmes et les familles ont remboursé les frais occasionnés qui sans cela auraient été payés par la collectivité : **VOUS !**

Géraldine Caillot  
Adjointe Communication

## CMJ

Pour marquer la fin de leur mandat au CMJ les jeunes élus montélégeois ont été invités par la municipalité de Montéléger à visiter l'hôtel de ville de Valence.

Belle matinée pour ces 14 élèves studieux qui dès 8 heures du matin se sont retrouvés dans le centre du village pour prendre le bus en direction du centre ville de Valence. Accompagnés de Stéphanie Mollard, Cécile Tric et Géraldine Caillot, ils ont pris tous ensemble, un petit déjeuner offert par la mairie de Montéléger.

Après ce moment très agréable, visite du kiosque Peynet et petite détente au parc Jouvét.

A 10 heures, M. Franck Soullignac, 2<sup>ème</sup> adjoint de la ville de Valence et Conseiller Départemental de la Drôme attendait les enfants et leurs accompagnatrices sur le parvis de l'hôtel de Ville.

La visite de la mairie de Valence a été organisée pour permettre aux jeunes élus du CMJ de découvrir la vie municipale d'une cité plus importante que Montéléger.

Une quinzaine d'enfants ont pu ainsi s'imprégner de l'histoire de cet édifice et s'émerveiller devant la magni-



fique rénovation du hall avec le grand escalier, visiter la salle des mariages, le bureau du maire...

L'apothéose fut la visite de la salle du conseil municipal où les enfants ont pu s'installer à la place des conseillers valentinois et imaginer qu'ils siègent dans cette salle grandiose !

Franck Soullignac a clôturé la visite par le verre de l'amitié et quelques cadeaux aux jeunes du CMJ qui étaient ravis.

La mairie de Montéléger, Stéphanie

et Cécile ont remercié tous les jeunes élus pour leur participation active à la vie de la commune, un mandat qui s'achève avec, en souvenir de bons moments passés ensemble.

Cette année les élections du CMJ se dérouleront plus tard car les modalités ont quelque peu changé.

Les enfants devront :

- Habiter Montéléger,
- Etre scolarisés en classe de CE2, CM1, CM2
- S'engager pour un mandat de 2 ans

Rendez-vous le 7 novembre à 16 h 30 à la mairie.

Stéphanie Mollard  
Adjointe aux Associations



# associations

## Le bridge

La saison 2015-2016 s'est terminée par notre fête annuelle le 2 juillet avec un tournoi complet de 17 tables dans une bonne ambiance habituelle et un buffet sous les ombrages tant appréciés de tous les bridgeurs.

Une nouvelle saison démarre et de nombreux sympathisants que je remercie. Cette année nous recensons 40 licenciés.. Cette fidélité fait vivre notre club tous les mercredis et les samedis de 14 h. à 18 h. Nos participants viennent de clubs environnants (Montélimar, Guilherand-Granges, Valence, Tournon, Romans, Die).

Nous saluons la performance de l'équipe division 2 à l'interclub : district Drôme-Ardèche puis qualification au comité Dauphiné-Savoie et 3<sup>ème</sup> à la ligue Auvergne Dauphiné Lyonnais. (deux équipes sont qualifiées pour la finale à PARIS dommage).

La revanche se déroulera cette année avec pas moins de 3 équipes qui vont s'inscrire pour relever le défi, chacune dans sa division. Une équipe de bénévoles vous attend si vous voulez participer à nos tournois, nous rencontrer ou vous initier 04 75 59 52 67.

C'est un sport cérébral qui nous maintient en éveil et qui fait travailler notre cerveau. Nous pouvons jouer de 10 à xxx ans. Nous jouons avec un partenaire (si vous n'en avez pas j'en propose).

Notre leitmotiv est convivialité car nous aimons organiser des apéritifs pour fêter événements, performances, anniversaires... et aussi compétitions car si nous jouons, alors nous aimons gagner. Si vous souhaitez vous initier gratuitement 06 32 52 10 79.

La fédération du bridge offre votre licence gratuite la première année.

La Pprésidente

MONIQUE VANDERMOERE



## Le Sou des Ecoles

Nous avons terminé l'année scolaire avec une fête des écoles très réussie. Enfants et maîtresses nous ont offert un beau spectacle de danse accompagné de talentueux musiciens.

Nous souhaitons commencer cette rentrée en remerciant toutes les familles qui ont participé à nos manifestations. Nous adressons nos remerciements les plus sincères à l'association des Boules de Montéleger ainsi qu'à l'association "Montéleger village de Provence" qui nous ont fait de généreux dons. Un grand merci à la PAPETERIE DESPESE qui nous a offert l'impression de nos calendriers ainsi que la confection et l'impression de nos livres de recettes proposées par les enfants. Il nous en reste encore, n'hésitez pas à nous les demander.

Comme les années précédentes nous organisons des actions et des manifestations tout au long de l'année. La prochaine date à retenir est le 20 novembre 2016 pour notre **BELOTE**. Le **LOTO** aura lieu le samedi 14 janvier à 18 h. à la salle des fêtes de Montéleger. A ce titre tous les lots que vous voudrez bien nous offrir seront les bienvenus (denrées non périssables, jouets). Vous avez la possibilité de les déposer à l'école auprès des maîtresses. Nous aurons également le plaisir d'organiser un "**CONCERT ROCK**" avec le groupe "Stéréo" le 18 Mars 2017 à la salle des fêtes du village. .

Nous vous rappelons que les bénéfices de nos manifestations et actions servent à financer le matériel et les sorties de nos enfants.

Pour nous contacter voici l'adresse email de l'association :

**sdemonteleger@gmail.com**. ou par téléphone : **06 88 32 77 22 ou 06 22 22 14 88**.

Les membres du Sou souhaitent une très bonne année scolaire à tous les enfants.

Le Sou des Ecoles.

## Tennis Club



La saison tennistique a repris notamment les cours de l'école de tennis depuis début septembre.

Venez essayer quel que soit votre âge ou votre niveau

Nous avons cette année les horaires suivants à Montéleger :

Mardi de 17 h. à 20 h 30

- Mini tennis (de 5 à 8 ans) : 17 h. à 18 h.

- Cours enfants (de 8 à 11 ans) : 18 h. à 19 h.

- Cours enfants perfectionnement (+ 11 ans ou enfants ayant le niveau requis) : 19 h. à 20 h 30

Deux cours d'initiation ou de remise à niveau adultes ont lieu, ils se terminent mi-décembre et reprennent le 7 mars 2017 :

- le mardi de 20 h 30 à 21 h 30 pour les dames.

- le jeudi de 19 h 30 à 20 h 30 pour les messieurs

- Un cours de perfectionnement et d'entraînement des équipes adultes a lieu le jeudi de 20 h 30 à 22 h.

Si vous souhaitez découvrir ou redécouvrir ce sport n'hésitez pas à venir en tenue le mardi ou le jeudi (le club peut prêter des raquettes) aux horaires indi-

## Atelier Couture de Montéleger

vous invite à son

### "Concours de Belote"

qui aura lieu Samedi 7 Janvier 2017  
Espace Cathelin à partir de 20 heures  
Venez Nombreux.

Bernadette BARD  
Secrétaire

qués.

M. Yves ROS-SARD professeur diplômé d'Etat, sera heureux de vous accueillir et de vous initier. Il assure dans le cadre des TAP une découverte du tennis que les enfants pourront prolonger dans le cadre du club.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de la mairie de Montéleger :

**<http://mairie-monteleger.fr>** onglet association puis tennis club de Montéleger ou sur la page facebook **tennis club de Montéleger**.

Si vous souhaitez des renseignements concernant le club de tennis de Montéleger, il est possible de contacter M. Francis VANDERMOERE au 04 75 59 52 67 ou 06 02 17 74 75

Ou pour l'école de tennis Mme Caroline DESPEISSE au 04 75 80 05 86

Francis VANDERMOERE  
Président du T.C.M.



**TRANSPORTS :**  
**RÉSEAU CITEA** ainsi que le **TAD**  
(transport à la demande)  
sur réservation  
**04 75 600 626**  
ou sur le site internet  
**www.citea.info**

**VEOLIA :**  
09 69 32 34 58  
du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 19 h 30  
et le samedi de 9 h. à 12 h.

**ECLAIRAGE PUBLIC :**  
Informations : 04 75 75 41 54  
eclairage.public.sud@  
valenceromansagglo.fr

**PETITE ENFANCE ET RAM**  
Relais Assistantes Maternelles :  
04 75 25 71 43  
ram.beaumontlesvalence@yahoo.fr

**GUICHET UNIQUE AGGLO**  
Informations et inscriptions :  
04 75 69 76 49  
petiteenfance@valenceromansagglo.fr

**FRELON ASIATIQUE**  
FDGDON 26 - 04 75 55 37 89  
www.fredora.com

**SAMU 15**

**SAPEURS POMPIERS 18 ou 112**  
numéro d'urgence  
européen 112

**GENDARMERIE  
DE CHABEUIL :**  
de 8 h. à 19 h.  
04 75 59 00 22  
puis  
Centre Opérationnel au 17

**ADMR  
Étoile sur Rhône**  
16, place de la République 26800  
Étoile-sur-Rhône  
04 75 55 38 09  
Ménage, repassage,  
portage de repas

**EOVI  
SERVICES ET SOINS**  
contact.ess@eovi.fr  
04 75 82 48 80  
89 rue Latécoère  
26000 VALENCE

# infos pratiques

## AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous remercions les personnes qui ont des chiens de ramasser leurs déjections, (même dans les espaces verts tondues !!!) et d'utiliser les sacs mis à leur disposition dans les distributeurs car ni les enfants, ni les tondeuses des employés communaux n'apprécient de s'en trouver maculés !

## NOUVEAUTÉS

Un GR (sentier de Grande Randonnée) réalisé en partenariat avec les deux communes de Montéler et de Beaumont et Valence/Romans Sud Rhône-Alpes (VRSRA) devrait voir le jour dans le courant de l'année 2017. Ce parcours effectuera une boucle en passant notamment par le domaine de Lorient, les rives du Pétochin, le village, la montée du château pour rejoindre Beaumont les Valence par le chemin du bois d'Orfeuille et suivi par un parcours sécurisé par le Conseil Départemental dans différents quartiers de Beaumont.

## DÉCHETTERIE BEAUMONT LES VALENCE

ZA Les Moriettes

Lundi : 9 h 30-12 h. / 14 h. -17 h.  
Du mardi au vendredi : 14 h. -17 h.  
Samedi : 9 h. -17 h.

Produits toxiques :  
tous les jours d'ouverture  
Amiante pas de collecte

## DÉCHETTERIE D'ÉTOILE SUR RHONE

Chemin de Saint-Marcellin

Lundi, mardi, jeudi : 13 h 30-17 h 30  
Mercredi, vendredi et samedi :  
8 h 30 -12 h. / 13 h 30 -17 h 30

Produits toxiques :  
tous les jours d'ouverture  
Amiante : 3<sup>ème</sup> samedi du mois,  
de 9 h. à 12 h.

## RACCORDEMENT POSTAL

Une procédure obligatoire est en cours avec la numérotation et la dénomination de tous les chemins, quartiers et lieux-dits de la commune. Elle permettra à terme de faciliter l'accès à tous les services de secours, d'urgence et de livraison aux adresses indiquées.

## INFOS PRATIQUES ELECTIONS

2017 est une année d'élections. L'élection présidentielle se déroulera le 23 avril 2017 pour le premier tour et le 7 mai 2017 pour le second tour. Les élections législatives se dérouleront le 11 juin 2017 pour le premier tour et le 18 juin 2017 pour le second tour. Pensez à vous inscrire en mairie sur les listes électorales avant 31 décembre 2016 dernier délai (apportez votre justificatif de domicile ainsi que votre pièce d'identité).

## VOISINS VIGILANTS

### Pourquoi devenir voisins vigilants ?

La plateforme Voisins Vigilants est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.

Inscrivez-vous sur :  
[www.VOISINSVIGILANTS.org](http://www.VOISINSVIGILANTS.org)



## SYSTÈME D'ALARME ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

Disponible depuis le 8 juin dernier, cette application est gratuite. Elle est développée à la demande du Ministère de l'Intérieur. Elle permet d'être alerté, via notification sur son téléphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'évènement exceptionnel susceptible de résulter d'un attentat.



# Lycée du Val de Drôme

Au Lycée Agricole du Val de Drôme Apprentis d'outils, la rentrée est bien engagée ! 135 jeunes sont arrivés pour cette année 2016-2017.

Pour amorcer l'année, deux journées de cohésion se sont déroulées pour les jeunes collégiens de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : sport et convivialité pour faire connaissance l'une au parc des Musards à la Roche de Glun, pour marcher ensemble et découvrir la faune, l'autre sur le secteur de Die avec accrobranche et canyoning.

Les lycéens, eux, ont démarré de suite les rencontres professionnelles avec les visites chez M. Crouzet à Montoisson



(agriculteur et spécialiste de l'oignon) où ils ont découvert le séchage en vrac. Chez M. et Mme Grégoire, spécialistes du melon, ils ont vu les melonnières et pour finir visiter la porcherie de M. et Mme Moulin à Livron. L'internat n'a pas été en reste en réalisant lui aussi une soirée de

cohésion avec un barbecue.

Les projets sont nombreux pour ponctuer l'année :

passage du CACES pour les BAC pro ; une semaine sur le thème de la santé ; une semaine sur le développement durable et l'attitude éco-citoyenne ; une semaine pour préparer son projet d'avenir et d'orientation ; la poursuite d'un partenariat avec la Maison de retraite ; des animations et du partenariat avec



la municipalité nettoyons la nature, les volets, du foot. Un projet de découverte du monde radiophonique avec une mise en vie lors d'une journée Portes Ouvertes. Toujours la semaine en Corse pour travailler la confiance en soi, la maîtrise, mais aussi la solidarité et la responsabilité avec via ferrata, parapente, VVT.

Cette année scolaire se vivra sous le signe de l'écologie, de la lutte contre le gaspillage, ainsi que du respect et de l'attention à l'autre avec entre autre, comme chaque année une collecte de vêtements de novembre à janvier pour le secours populaire.

La dernière semaine de novembre sera le moment de récompenser les élèves du lycée et de faire intervenir nos anciens élèves au moment de la journée de la réussite.

Le lycée aura aussi deux grandes dates les journées portes ouvertes le samedi 11 mars de 9 h. à 13 h. ainsi que le samedi 20 mai de 9 h. à 13 h.

*Lois Fondaneche*

## Les Virades de l'Espoir pour vaincre la mucoviscidose

### PÉTANQUE DU PÉTOCHIN

Le 24 septembre dernier, notre association de pétanque a organisé, à la demande de la Municipalité, un concours de pétanque dans le cadre des Virades de l'Espoir.

Trois membres du Bureau de notre club ont assuré l'organisation et le déroulement des parties qui ont vu vingt-huit équipes de doublettes s'affronter dans une ambiance amicale, sous un (chaud) soleil de fin d'été, les bénévoles des Virades ayant éteint les gosiers asséchés des compétiteurs.

Tous, perdants ou gagnants, ont été très satisfaits de leur après-midi, en sachant qu'ils œuvraient à leur manière à la réussite de la collecte réalisée dans notre commune pour vaincre cette terrible maladie qu'est la mucoviscidose.



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTELEGER

## SEANCE DU 9 JUIN 2016

L'an deux mil quinze le neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marylène PEYRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 16 - Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2016.

**Présents :** Mme M. PEYRARD, Maire, M. J.P. FONTAINE, Mmes G. CAILLOT, S. MOLLARD, M. F. VANDERMOERE, Adjoints, MM. A. BLACHE, S. BUSO, J. FALETTA, P. IROLLA, Y. MORIN, Mmes M.M. LEDOUX, S. MAYAUD, D. MOULIN, M.L. NICOLAS, C. TRIC et A.VIAL.

**Absents :** Mme B. PIZETTE et M. G. CHOPARD.

**Pouvoirs :** de Mme B. PIZETTE à M. J.P. FONTAINE et de M. G. CHOPARD à Mme S. MOLLARD.

A été nommée secrétaire de séance : Mme G. CAILLOT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR :

- \* Etablissement de la liste préparatoire des jurés - Jury d'Assises 2017
- \* Modification du règlement intérieur du Service Pédagogique
- \* Fixation des tarifs des Services Pédagogiques
- \* Indemnité horaire d'heures d'enseignement - Temps d'Activités Pédagogiques 2016/2017
- \* Approbation des conventions-types TAP
- \* Mise en place d'un service civique au sein de la Collectivité
- \* Création du budget annexe "Lotissement"
- \* Désaffectation suivie du déclassement du domaine public communal d'un ensemble immobilier sis quartier "Consonaves"
- \* Convention de servitude avec ERDF - Quartier Consonaves
- \* Suppression d'un poste d'agent administratif
- \* Convention cadre d'affectation du personnel du CDG 26 Année 2017 - Archives Communales
- \* Sollicitation du produit des amendes de police 2016
- \* Demande de subvention de fonctionnement 2016 de l'Olympique de Montéleger
- \* Demande de subvention exceptionnelle 2016 de l'US VEORE XV
- \* Demande de subvention exceptionnelle 2016 du Comité des Fêtes de Montéleger
- \* Demande de subvention exceptionnelle 2016 de l'Association Vaincre la Mucoviscidose
- \* Questions orales.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal des 04 et 27 avril 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### DECISIONS

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

Non application du droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

DATE DE SIGNATURE	SITUATION DU BIEN	REFERENCES CADASTRALES
18/04/2016	1 Montée du Château	AH 59 et 60
13/05/2016	13 Rue des Remparts	AH 257

**Décision de prendre certaines des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la Rue des Jardins à la Société K' - K PRIM, domiciliée 285 Rue Jean Rostand, 26800 PORTES LES VALENCE, pour une rémunération forfaitaire de 12,25 % soit un montant du forfait provisoire de rémunération de 9 800 € H.T..

Attribution du marché pour les travaux de construction d'un WC PUBLIC aux entreprises :

LOT 1 : Maçonnerie - Carrelage - à la Société BRITO et FILS, domiciliée 53 Rue Léon Gaumont, 26000 VALENCE, pour un montant de 11 088,00 € H.T.,

LOT 2 : Serrurerie - Menuiseries Aluminium - à la Sarl BOUCHET-BOURDON, domiciliée 21 Allée de l'Epervière, 26000 VALENCE, pour un montant de 1 760,00 € H.T.,

LOT 3 : Plomberie - à l'Entreprise TEC2E, domiciliée 395 rue Antoine de Saint Exupéry, 26760 BEAUMONT LES VALENCE, pour un montant de 2 093,51 € H.T.,

LOT 4 : Electricité - à l'Entreprise TEC2E, domiciliée 395 rue Antoine de Saint Exupéry, 26760 BEAUMONT LES VALENCE, pour un montant de 1 570,06 € H.T..

**Décision de prendre certaines des décisions concernant la conclusion et la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans :**

Conclusion du bail de location - logement complexe sportif - Route du Stade-Les Chirouzes avec Mme GENSEL née PELURSON Sylvia.

**Décision de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :**

Signature des avenants n°1 et 2 du contrat multirisques (assurances bâtiments communaux) avec GENERALI - Agence KIRCHER ASSURANCES EIRL domiciliée 116 rue des Moulins - 26000 VALENCE d'un montant annuel de 5 074,72 € H.T., conclus respectivement à compter du 11 décembre 2015 et du 24 février 2016.

**Décision concernant la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

Délivrance d'une nouvelle concession le 11 avril 2016 à M. et Mme STAGNOLI Michel pour une durée de 30 années

Délivrance d'une nouvelle concession le 26 avril 2016 à Mme REYNAUD Simone pour une durée de 30 années.

Renouvellement d'une concession le 12 mai 2016 à M. et Mme LAQUET Henri pour une durée de 30 années à compter du 13 février 2016.

**Décision de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :**

La somme de 1 926 € T.T.C. sera réglée au cabinet d'avocats FAYOL et Associés, 19 Avenue du Champ de Mars, 26000 VALENCE, au titre des frais et honoraires lui étant dus pour la défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. Michel DUFAUD contre la Commune de MONTELEGER aux fins d'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme.

**Décision d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite des crédits inscrits au budget :**

Offre d'acquisition, par voie de préemption, sur la parcelle cadastrée section ZN numéro 49 d'une superficie de 9 160 m<sup>2</sup> située Quartier "Saint Amand" appartenant aux Consorts BRAVAIS Mélanie, Stéphane et Succession BRANDO Régine au prix principal de quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (478 500,00 euros).

Madame le Maire rend compte des dépenses effectuées du 5 avril 2016 au 30 mai 2016.

#### ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS - JURY D'ASSISES - ANNÉE 2017

A la demande de la Préfecture, Madame le Maire procède au tirage au sort de 6 Montélegeois à partir de la liste générale des électeurs, afin d'établir la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, conformément à la législation en vigueur.

Les personnes tirées au sort seront informées par écrit et devront remplir un questionnaire à destination du Tribunal de Grande Instance de Valence.

### DÉLIBÉRATIONS

#### D2016/06-09/N°17

##### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE PÉRISCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPT. 2016**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'il convient de modifier le règlement intérieur du service périscolaire afin d'accueillir les enfants scolarisés en petite section de maternelle à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du service périscolaire annexé à la présente délibération,

**DÉCIDE** que le présent règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2016.

#### D2016/06-09/N°18

##### **FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016**

###### **Pour la restauration scolaire**

Madame le Maire rappelle que le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également la prise en charge de l'enfant pendant un temps de 1h50.

Elle propose de fixer le tarif d'un repas de la manière suivante :

###### **TARIF D'UN REPAS**

REPAS ENFANT Inscription dans les délais : 3 € 80

REPAS ENFANT Inscription hors délai : 5 € 00

REPAS ADULTE : 5 € 50

Les agents communaux présents lors du service de restauration pourront bénéficier gratuitement du repas. Cet avantage sera évalué forfaitairement en avantage en nature conformément à la législation sociale en vigueur.

###### **Pour la garderie**

Madame le Maire rappelle que depuis septembre 2013, le tarif horaire est fixé à 2.00 €.

Elle propose de conserver ce tarif à savoir :

###### **TARIF - 1 HEURE**

Inscription dans les délais : 2 € 00

Inscription hors délai : Majoration de 2 € 00/jour/famille

Elle précise que toute heure commencée est due.

###### **Pour les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le Conseil Municipal a souhaité offrir aux enfants des activités de qualité sans coût supplémentaire pour les familles Montélegeoises.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, elle propose de conserver la gratuité des T.A.P.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**FIXE** les tarifs des services périscolaires tels que proposés par Madame le Maire,

**DÉCIDE** d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> sept. 2016,

**DIT** que les recettes seront inscrites à l'article 7067 du budget communal 2016.

#### D2016/06-09/N°19

##### **INDEMNITÉ HORAIRE D'HEURES D'ENSEIGNEMENT TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2016/2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**FIXE** le montant de l'indemnité horaire d'heures d'enseignement au taux maximal défini par le texte en vigueur,

**DÉCIDE** d'allouer pour l'année scolaire 2016/2017 à Mme VERNET Olivia cette indemnité pour un nombre maximal d'heures fixé à 60 heures,

**DIT** que les crédits nécessaires au versement de ces indemnités sont inscrits à l'article 6218 du budget communal 2016.

#### D2016/06-09/N°20

##### **APPROBATION DES CONVENTIONS-TYPES AVEC LES INTERVENANTS DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P.)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des T.A.P. il est nécessaire de signer une convention avec chaque intervenant externe.

Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne lecture des deux projets de conventions-types d'animation (rémunérée ou bénévole) validée par la commission scolaire.

Chaque convention sera proposée pour l'année scolaire et pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec effet immédiat en cas de manquement ou dénoncée par accord entre les partenaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** les modalités des conventions-types jointes en annexe,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions avec chaque intervenant externe.

#### D2016/06-09/N°21

##### **MISE EN PLACE D'UN SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès soit d'un organisme à but non lucratif (association) soit d'une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat).

Il concerne l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires par la Nation et s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Préalablement à l'accueil du volontaire, un agrément est délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale, pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer son accompagnement.

Elle précise que le Service Civique donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire pris en charge par la collectivité, ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

Les jeunes volontaires pouvant intervenir sur la thématique de l'éducation pour tous, Monsieur Jean-Paul FONTAINE propose de conclure un Service Civique afin de favoriser la mise en œuvre de temps périscolaires de qualité dans le cadre du renouvellement du Plan Educatif Territorial.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** de mettre en place le dispositif de Service Civique au sein de la Mairie,

**AUTORISE** Madame le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale, à recruter un jeune en Service Civique auprès du service périscolaire et à signer le contrat d'engagement de Service Civique avec le volontaire,

**DIT** que les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire et la prise en charge des frais d'alimentation et de transports sont inscrits au budget communal 2016.

#### **D2016/06-09/N°23**

##### **CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Madame le Maire rappelle que par décision n°DM-2016-14 en date du 27 avril 2016, il a été décidé d'acquérir par voie de préemption une parcelle cadastrée section ZN numéro 49 d'une superficie de 9 160 m<sup>2</sup> située au quartier "Saint Amand". Le prix d'acquisition proposé aux propriétaires est de 478 500 euros.

Ce terrain est destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement sous forme de maisons individuelles. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, approuvé par le Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015, et vise à créer une offre de logements équilibrée et de qualité.

Ce terrain, destiné à la vente, n'a pas à être intégré dans le patrimoine communal. Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe en comptabilité M14, assujéti à la TVA, dénommé budget annexe lotissement "Saint Amand" qui regroupera l'ensemble des opérations à venir. Les travaux de viabilisation et de vente des différents lots nécessitent donc la tenue d'une comptabilité de stocks.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de créer un budget annexe pour ce lotissement,

**DEMANDE** son assujettissement à la TVA,

**NOMME** ce futur lotissement Lotissement "Saint Amand",

**AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document à intervenir.

#### **D2016/06-09/N°23**

##### **DÉSFFECTATION SUIVIE DU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS QUARTIER CONSONAVES A MONTÉLÉGER**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée ZH n°247 d'une contenance de 1 561 m<sup>2</sup> et de l'ensemble de la voirie cadastrée ZH 134 desservant exclusivement les propriétés privées du lotissement. Il s'avère que la parcelle de terrain n'est plus affectée à l'usage du public à l'exception des propriétaires privés qui la jouxtent et que la partie de voirie identifiée sur le plan joint à la présente délibération a pour seule fonction de desservir deux propriétés privées.

En conséquence, elle propose au Conseil Municipal d'une part de constater la désaffectation de ces deux ensembles immobiliers, d'autre part de la déclasser du domaine public communal et donc de les incorporer dans son domaine privé en vue de leur cession éventuelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Considérant** que s'agissant de la voirie, cadastrée ZH n°134, l'emprise concernée n'a pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation, **Considérant** que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,

**Considérant** que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale,

**Considérant** que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique,

**Considérant** que s'agissant de la parcelle cadastrée ZH n° 247 n'est plus affectée à l'usage du public, en l'occurrence la population de la Commune de MONTELEGER,

**Considérant** que cette parcelle peut ou mieux être utilisée par les propriétaires privés qui la jouxtent,

**CONSTATE** la désaffectation de la parcelle ZH n°247,

**CONSTATE** la désaffectation de l'emprise de la parcelle ZH n°134 telle qu'elle est identifiée sur le plan annexé,

**PRONONCE** le déclassement dans le domaine privé de la Commune de MONTELEGER de la parcelle ZH n°247 et de l'emprise concernée de la voie cadastrée ZH n°134,

**DIT** que cette délibération sera transmise au Centre des Impôts Fonciers de la Drôme - Service du Cadastre.

#### **D2016/06-09/N°24**

##### **CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF - AUTORISATION DE SIGNER PARCELLE ZH 203 CONSONAVES**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que ERDF souhaite réaliser une extension de ligne électrique souterraine basse tension sur le poste "Trois Becs" afin d'alimenter une construction nouvelle. Les travaux réalisés affectent la propriété communale (voie) cadastrée section ZH 203 "Consonaves".

ERDF sollicite la Commune afin de constituer une servitude sur la parcelle ZH 203 permettant l'implantation d'un ouvrage en bordure de voie nécessaire aux besoins du service public de la distribution d'électricité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** de conclure une convention de servitudes avec ERDF pour la parcelle communale ZH 203 "Consonaves",

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives à la présente décision,

**DIT** que les frais afférents sont à la charge d'ERDF.

#### **D2016/06-09/N°25**

##### **SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF TERRITORIAL - TEMPS COMPLET**

Madame le Maire précise que lors de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de créer au 1er janvier 2016 le poste d'Adjoint Administratif Principal Territorial de 2ème classe à temps complet, compte tenu du changement de grade d'un agent.

L'avis du Comité Technique ayant été sollicité, il convient maintenant de supprimer le poste d'agent administratif territorial à temps complet, sur lequel l'agent était affecté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du 12 mai 2016,

**DECIDE** de supprimer le poste d'agent administratif territorial à temps complet, à compter du 1er juillet 2016,

**DIT** que le tableau des emplois sera modifié en fonction.

#### **D2016/06-09/N°26**

##### **CONVENTION CADRE D'AFFECTATION DE PERSONNEL DU CDG 26 A LA COMMUNE - MISSION ARCHIVAGE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la tenue des archives publiques est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 du code général des collectivités territoriales.

Afin d'accompagner le personnel administratif le Centre Départemental de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme, propose de mettre à disposition des communes qui en font la demande un archiviste.

Elle précise que la participation au titre de l'année 2016 est de 205 € par jour de travail effectif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** de conclure la convention cadre d'affectation de personnel du CDG à la Commune de MONTELEGER relative à la mission d'archivage,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec Madame la Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Drôme la convention correspondante pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 annexée à la présente délibération.

D2016/06-09/N°27

**SOLLICITATION DU PRODUIT DES AMENDES  
DE POLICE 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**SOLLICITE** l'aide du Département au titre du produit des amendes de police 2016 relatives à la circulation routière et s'engage à affecter ces crédits à l'achat et l'installation de panneaux lumineux.

D2016/06-09/N°28

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016  
OLYMPIQUE DE MONTÉLÉGER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 900 € à l'Olympique de MONTÉLÉGER Section Football pour l'année 2016,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2016.

D2016/06-09/N°29

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
UNION SPORTIVE VEORE XV**

Mme Stéphanie MOLLARD donne lecture du courrier adressé le 14 avril 2016 par l'Union Sportive VEORE XV, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle en vue de contribuer au financement du voyage de fin de saison des jeunes de l'Ecole de Rugby labellisée FFR.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 300 € à l'Union Sportive VEORE XV,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du budget communal 2016.

D2016/06-09/N°30

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
COMITÉ DES FÊTES DE MONTÉLÉGER**

Madame Stéphanie MOLLARD donne lecture du courrier adressé le 30 mai 2016 par le Comité des Fêtes de MONTELEGER, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 388 € suite à l'organisation de la fête des fleurs à MONTELEGER du 1<sup>er</sup> mai 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 388 € au Comité des Fêtes de MONTELEGER,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du budget communal 2016.

D2016/06-09/N°31

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "VAINCRE LA  
MUCOVISCIDOSE VIRADES DE L'ESPOIR" 2016**

Madame Stéphanie MOLLARD informe les Conseillers Municipaux que les 18<sup>èmes</sup> Virades de l'Espoir organisées par l'Association "Vaincre la Mucoviscidose" ont lieu le 25 septembre 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 250 € à l'Association "Vaincre la Mucoviscidose",

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du budget communal 2016.

La séance est levée à 22 h 40.

Affiché le 16 juin 2016

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTELEGER SEANCE DU 29 JUIN 2016

L'an deux mil quinze le vingt-neuf juin à 20 h 30,  
le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme)  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Marylène PEYRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 13 - Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2016.

**Présents :** Mme M. PEYRARD, Maire, M. J.P. FONTAINE, Mmes G. CAILLOT, S. MOLLARD, M. F. VANDERMOERE, Adjoints, MM. S. BUSO, J. FALETTO, Mmes M.M. LEDOUX, S. MAYAUD, M.L. NICOLAS, B. PIZETTE, C. TRIC et A. VIAL.

**Absents :** MM. A. BLACHE, G. CHOPARD, P. IROLLA, Y. MORIN et Mme D. MOULIN.

**Pouvoirs :** de M. P. IROLLA à M. F. VANDERMOERE et de M. A. BLACHE à Mme S. MAYAUD.

A été nommée secrétaire de séance : Mme G. CAILLOT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR :

\* Avis sur le projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes avec la Communauté de Communes de la Raye

\* Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune

\* Création et infrastructure de recharge pour véhicules électriques - Adhésion à la compétence optionnelle d'Energie SDED

\* Décision modificative n° 1 -Budget COMMUNE 2016

\* Questions orales.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal 9 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### DÉLIBÉRATIONS

D2016/06-29/N°32

**AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ISSUE DE LA  
FUSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES AVEC LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RAYE.**

**Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Drôme arrêté le 28 avril 2016 prévoit la fusion de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de la Communauté de Communes de la Raye Au 1er janvier 2017, fusion ayant par ailleurs été sollicitée par la Communauté de la Raye.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la Commune de MONTELEGER le 29 avril 2016.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le périmètre, le nom, le siège et la représentativité, comme présentée ci-dessous, de la future communauté d'agglomération :

Commune	Pop	Répartition actuelle	Répartition 2017 Droit commun	Répartition 2017 Accord local	Ecart entre actuel et Droit Commun	Ecart entre actuel et accord local
VALENCE	61767	27	27	24	0	-3
ROMANS SUR ISERE	33632	13	15	13	2	0
BOURG LES VALENCE	19351	7	8	7	1	0
BOURG DE PEAGE	10137	4	4	3	0	-1
PORTES LES VALENCE	9740	4	4	3	0	-1
CHABEUIL	6834	3	3	2	0	-1
SAINT MARCEL LES VALENCE	5866	3	2	2	-1	-1
ETOILE SUR RHONE	5139	2	2	2	0	0
CHATUZANGE LE GOUBET	5122	2	2	1	0	-1

Commune	Pop	Répartition actuelle	Répartition 2017 Droit commun	Répartition 2017 Accord local	Ecart entre actuel et Droit Commun	Ecart entre actuel et accord local
MONTELLIER	3926	2	1	1	-1	-1
CHATEAUNEUF SUR ISERE	3770	2	1	1	-1	-1
BEAUMONT LES VALENCE	3703	2	1	1	-1	-1
MALISSARD	3250	1	1	1	0	0
MOURS SAINT EUSEBE	2908	1	1	1	0	0
MONTMEYRAN	2872	1	1	1	0	0
PEYRINS	2581	1	1	1	0	0
ALIXAN	2473	1	1	1	0	0
CLERIEUX	2034	1	1	1	0	0
GENISSIEUX	1969	1	1	1	0	0
SAINT PAUL LES ROMANS	1794	1	1	1	0	0
MONTELEGER	1777	1	1	1	0	0
BEAUVALLON	1573	1	1	1	0	0
UPIE	1532	1	1	1	0	0
CHÂTILLON SAINT JEAN	1300	1	1	1	0	0
CHARPEY	1274	1	1	1	0	0
BESAYES	1154	1	1	1	0	0
MONTVENDRE	1085	4	1	1	-3	-3
EYMEUX	1072	1	1	1	0	0
ROCHFORT SAMSON	993	1	1	1	0	0
BARBIERES	969	1	1	1	0	0
HOSTUN	940	1	1	1	0	0
GRANGES LES BEAUMONT	934	1	1	1	0	0
JAILLANS	898	1	1	1	0	0
BEAUREGARD BARET	789	1	1	1	0	0
MARCHES	782	1	1	1	0	0
PARNANS	692	1	1	1	0	0
GEYSSANS	682	1	1	1	0	0
MONTMIRAL	635	1	1	1	0	0
PEYRUS	616	3	1	1	-2	-2
CHATEAUDOUBLE	582	3	1	1	-2	-2
SAINT BARDoux	580	1	1	1	0	0
TRIRS	579	1	1	1	0	0
LA BAUME D'HOSTUN	569	1	1	1	0	0
CREPOL	551	1	1	1	0	0
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	545	1	1	1	0	0
ST VINCENT LA COMMANDERIE	505	1	1	1	0	0
MONTRIGAUD	476	1	1	1	0	0
LA BAUME-CORNILLANE	452	1	1	1	0	0
COMBOVIN	404	3	1	1	-2	-2
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS	397	1	1	1	0	0
BARCELONNE	348	3	1	1	-2	-2
MIRIBEL	293	1	1	1	0	0
OURCHES	235	1	1	1	0	0
SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	220	1	1	1	0	0
LE CHALON	214	1	1	1	0	0
SAINT LAURENT DONAY	152	1	1	1	0	0
<b>Total</b>	<b>215667</b>	<b>126</b>	<b>114</b>	<b>104</b>	<b>-12</b>	<b>-22</b>

## Classement des bâtiments communaux par numéro d'ERP

ANNEE	ERP	CATEGORIE	MONTANT
2016	01, 02, 03, 04 et 06	5 et 3	10 240,00 €
2017	02	5	8 570,00 €
2018	02	5	12 150,00 €
2019	03	5	18 000,00 €
2020	01 et 04	5 et 3	10 700,00 €
2021	05	5	10 640,00 €
<b>COUT TOTAL DES TRAVAUX</b>			<b>70 300,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VALIDE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments ci-dessus, ainsi que la programmation des travaux comme indiqué, qui sera déposé en Préfecture de la Drôme,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier,

**DIT** que les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité seront inscrits au budget de la Commune conformément au planning adopté.

### D2016/06-09/N°34

#### CRÉATION ET INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUE / ADHÉSION A LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE D'ÉNERGIE SDED

*Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, pour répondre au besoin des collectivités publiques, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, Energie SDED, a adopté la compétence optionnelle "création et infrastructure de charge" par laquelle :

"Le Syndicat peut créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables".

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de transférer à Energie SDED la compétence "Création et infrastructure de charge" prévue dans la partie II des Statuts d'Énergie SDED.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de transférer à Energie SDED la compétence "Création et infrastructure de charge" prévue dans la partie II des Statuts d'Énergie SDED, **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

### D2016/06-09/N°35

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE 2016

*Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2016 :

#### SECTION INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR :

COMPTES DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21316	10001	Équipements du cimetière	1 223,00 €
23	2315	24	Installations, matériel et outillage techniqu...	30 000,00 €
21	2184	35	Mobilier	3 000,00 €
21	21312	40	Bâtiments scolaires	20 000,00 €
21	2184	41	Mobilier	2 000,00 €
041	2315	24	Installations, matériel et outillage techniqu...	2 000,00 €
041	2313	40	Constructions	2 000,00 €
040	13918	OPFI	Subventions d'investissement	777,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>61 000,00 €</b>

CREDITS A REDUIRE :

COMPTES DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	20	Terrains nus	-56 223,00 €

COMPTES RECETTES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	13918	OPFI	Subventions d'investissement	-777,00 €
041	2031	24	Frais d'études	-2 000,00 €
041	2031	40	Frais d'études	-2 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>61 000,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par onze voix pour, deux voix contre, et deux abstentions,**

**APPROUVE** le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de la Communauté de Communes de la Raye, tel qu'arrêté par le Préfet de la Drôme le 28 avril 2016,

**PROPOSE** à Monsieur le Préfet le nom "Valence Romans Agglo" pour la Communauté issue de la fusion et le siège de celle-ci basé à Rovaltain, Avenue de la Gare à ALIXAN,

**RETIENT** la représentativité de droit commun,

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

### D2016/06-29/N°33

#### APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DE LA COMMUNE

*Rapporteur : M. Francis VANDERMOERE*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 mars 2016 par laquelle l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments ainsi que la programmation des travaux avait été validés et déposés en Préfecture de la Drôme.

Un avis défavorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ayant été rendu le 25 avril 2016, M. VANDERMOERE, Président de la Commission "Bâtiments et équipements communaux", présente au Conseil le nouveau planning prévisionnel des travaux validé par ladite commission :

ANNEE	ERP	CATEGORIE	MONTANT
2016	01, 02, 03, 04 et 06	5 et 3	10 240,00 €
2017	02	5	8 570,00 €
2018	02	5	12 150,00 €
2019	03	5	18 000,00 €
2020	01 et 04	5 et 3	10 700,00 €
2021	05	5	10 640,00 €
<b>COUT TOTAL DES TRAVAUX</b>			<b>70 300,00 €</b>

La séance est levée à 21 h 50.  
Affiché en mairie le 07 juillet 2016.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTÉLÉGER

## SÉANCE DU 22 AOUT 2016

L'an deux mil seize le vingt-deux août à 20 h 30,  
le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme)  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Marylène PEYRARD, Maire.  
Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Présents : 13 - Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2016.

**Présents :** Mme M. PEYRARD, Maire, M. J.P. FONTAINE, Mme  
G. CAILLOT, M. F. VANDERMOERE, Adjoint, MM. A. BLACHE,  
S. BUSO, J. FALETTA, P. IROLLA, Y. MORIN, Mmes  
M.M. LEDOUX, S. MAYAUD, D. MOULIN, M.L. NICOLAS.

**Absents :** Mme S. MOLLARD, M. G. CHOPARD, Mmes B. PIZETTE,  
C. TRIC et A. VIAL

**Pouvoirs :** de S. MOLLARD à G. CAILLOT, de C. TRIC à M.M.  
LEDOUX et de A. VIAL à J.P. FONTAINE.

A été nommée secrétaire de séance : Mme G. CAILLOT.  
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR :

- \* Décisions modificatives n° 2 et 3 - Budget COMMUNE 2016
- \* Désignation du notaire / Acquisition immobilière Consorts BRAVAIS
- \* Suppression de deux postes d'Adjoints Administratifs Territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe et de 1<sup>ère</sup> classe de 28 heures hebdomadaires
- \* Questions orales.

### DÉCISIONS

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

#### Décision de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes :

Accepter les règlements de SOFAXIS pour la période du 23 janvier 2016 au 13 mars 2016 d'un montant total de 379.48 €, correspondant aux remboursements d'indemnités journalières relatifs à l'absence pour congés de maladie d'un agent.

#### Décision de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions, qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une 1<sup>ère</sup> instance, d'un appel ou d'une cassation :

Défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SOCIETE BARDET PROMOTION contre la Commune de MONTELEGER aux fins de suspension de la décision du Maire n°DM-2016-14 du 27 avril 2016 décidant la préemption, au prix de 478 500 €, d'un tènement cadastré ZN n°49 d'une superficie de 9160 m<sup>2</sup>, dont les Consorts BRAVAIS-BRANDO et de confier au cabinet d'avocats FAYOL et Associés, 19 Avenue du Champ de Mars, 26000 VALENCE, la charge de représenter la Commune dans cette instance.

#### Décision de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

Règlement des honoraires au Cabinet d'avocats FAYOL et Associés, 19 avenue du Champ de Mars, 26000 VALENCE, pour la défense de la Commune dans l'affaire BARDET PROMOTION c/COMMUNE DE MONTELEGER d'un montant de 2 987,60 € T.T.C..

#### Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Attribution du marché de travaux de Voirie 2016 - Emplois partiels à l'Entreprise E26, domiciliée 885 Avenue Pierre Brossolette, 26800 PORTES LES VALENCE pour un montant de 15 600 € T.T.C.
- Attribution du marché de travaux de restructuration du Monument aux Morts aux Etablissements VALLON, Avenue de la Résistance, 26800 PORTES LES VALENCE pour un montant de 13 894 € T.T.C.

#### Décision de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

Conversion d'une concession trentenaire en concession perpétuelle accordée le 8 août 2016 à Madame SERCLERAT Elmira à compter du 16 décembre 2013.

### DÉLIBÉRATIONS

D2016/08-22/N°36

#### DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE 2016

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2016 :

#### SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	N° Opération	NATURE	DEPENSES	RECETES
21	2111	20	Terrains Nus	386 000,00 €	
21	21312	35	Bâtiments scolaires	3 000,00 €	
21	2183	19	Matériel de bureau et matériel informatique	- 3 000,00 €	
21	2135	32	Installations générales, agencements, aménagements de construction	- 11 000,00 €	
23	2313	15	Constructions	- 25 000,00 €	
27	27638	OPFI	Créances sur des collectivités et établissements publics	- 300 000,00 €	
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement		50 000,00 €
<b>Total</b>				<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>

#### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Chapitre	Article	Nature	NATURE	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-50 000,00 €
023	023		Virement à la section d'Investissement	50 000,00 €
<b>Total</b>				<b>0,00 €</b>

D2016/08-22/N°36

#### DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET COMMUNE 2016

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2016 :

#### SECTION INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21316	10001	Équipements du cimetière	1 223,00 €
23	2315	24	Installations, matériel et outillage techniqu...	30 000,00 €
21	2184	35	Mobilier	3 000,00 €
21	21312	40	Bâtiments scolaires	20 000,00 €
21	2184	41	Mobilier	2 000,00 €
041	2315	OPFI	Installations, matériel et outillage techniqu...	2 000,00 €
041	2313	OPFI	Constructions	2 000,00 €
040	13918	OPFI	Subventions d'investissement	777,00 €
21	2111	20	Terrains nus	-56 223,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>4 777,00 €</b>

COMPTES RECETTES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	13918	OPFI	Subventions d'investissement	-777,00 €
041	2031	OPFI	Frais d'études	4 000,00 €
021	021	OPFI	Virement à la section de fonctionnement	1 554,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>4 777,00 €</b>

#### SECTION FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	- 1 554,00 €
023	023		Virement à la section d'investissement	1 554,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>

**D2016/08-22/N°38**

**DÉSIGNATION DU NOTAIRE**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE CONSORTS BRAVAIS**

*Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 27 avril dernier d'acquiescer par voie de préemption une parcelle cadastrée section ZN N°49 d'une superficie de 9 160 m<sup>2</sup> située Quartier "Saint Amand" appartenant aux Consorts BRAVAIS Mélanie, Stéphane et Succession BRANDO Régine.

L'offre d'acquiescer a été faite aux vendeurs le 28 avril 2016 au prix principal de quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (478 500,00 euros).

Les Consorts BRAVAIS ayant accepté l'offre de vente, il y a lieu de désigner un notaire afin de rédiger l'acte relatif à cette opération.

Madame le Maire propose la SCP DIEVAL, Notaires associés à SAINT JEAN en ROYANS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Vu** la décision du Maire n°DM-2016-14 en date du 27 avril 2016,

*Considérant* l'acceptation de l'offre en date du 11 mai 2016 par Madame Mélanie BRAVAIS au prix de 478 500,00 euros,

*Considérant* l'acceptation de l'offre en date du 17 mai 2016 par M. Stéphane BRAVAIS, sous curatelle simple, au prix de 478 500,00 euros,

*Considérant* l'avis favorable de la Commission Gérance de l'UDAF 26 afin d'assister en qualité de curateur, M. BRAVAIS Stéphane pour la régularisation des actes et documents relatifs à la vente,

**DÉSIGNE** la SCP DIEVAL, à SAINT JEAN en ROYANS - OFFICE NOTARIAL Sylvie CHEF-D'HOTEL-DIEVAL, Marc DIEVAL et Eric-Alexis DIEVAL, Notaires Associés, Place du Champ de Mars, BP 3, 26190 SAINT JEAN en ROYANS, pour rédiger l'acte de vente relatif à cette opération,

**MANDATE** Madame le Maire pour engager toute démarche et signer tout acte notarié aux conditions qu'elle jugera utiles ainsi que tout document relatif à cette opération,

**DIT** que les frais notaires seront à la charge de la Commune,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal au compte 2111 - opération 20 -TERRAINS

**D2016/08-22/N°39**

**SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS**

**ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**ET DE 1<sup>ère</sup> CLASSE / 28 HEBDOMADAIRES**

*Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire précise que lors de sa séance du 4 avril 2016 le Conseil Municipal avait décidé de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, compte tenu du surcroît d'activité du service administratif consécutif à l'affectation d'un agent administratif au service périscolaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2016 créant un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du 26 juillet 2016,

**DECIDE** de supprimer les postes d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe et de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures chacun,

**DIT** que le tableau des emplois sera modifié en fonction.

*La séance est levée à 22 h 00.*

*Affiché le 29 août 2016.*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTELEGER SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le dis-neuf septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marylène PEYRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 16 - Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2016.

**Présents** : Mme M. PEYRARD, Maire, M. J.-P. FONTAINE, Mmes G. CAILLOT, S. MOLLARD, M. F. VANDERMOERE, Adjoint, MM. A. BLACHE, S. BUSO, G. CHOPARD, J. FALETTO, P. IROLLA, Y. MORIN, Mmes M.M. LEDOUX, S. MAYAUD, D. MOULIN, C. TRIC et A. VIAL.

**Absents** : Mmes M. L. NICOLAS et B. PIZETTE.

**Pouvoirs** : de M. L. NICOLAS à G. CAILLOT.

A été nommée secrétaire de séance : Mme G. CAILLOT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR :

- \* **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2016**
- \* **Instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles**
- \* **Convention de mise à disposition partielle d'un salarié de l'ADAPEI de la Drôme au profit de la Commune**
- \* **Création d'un groupement de commande pour les vérifications périodiques et réglementaires des bâtiments et équipements publics**
- \* **Présentation du rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois**

\* **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2016**

\* **Instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles**

\* **Convention de mise à disposition partielle d'un salarié de l'ADAPEI de la Drôme au profit de la Commune**

\* **Création d'un groupement de commande pour les vérifications périodiques et réglementaires des bâtiments et équipements publics**

\* **Présentation du rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois**

\* **Questions orales.**

### DÉCISIONS

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

**Décision de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions, qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une 1<sup>ère</sup> instance, d'un appel ou d'une cassation :**

De défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant la Cour Administrative d'Appel de LYON par M. Alain FREYSSIN contre la Commune de MONTELEGER aux fins d'infirmier partiellement la décision rendue par le Tribunal Administratif de GRENOBLE du 19 mai 2016 annulant l'arrêté du Maire de la Commune de MONTELEGER en date du 16 mai 2013 et de confier à la

SELARL Cabinet CHAMPAUZAC - 36, 28, 26 Impasse Raymond DAUJAT - BP 206 - 26205 MONTELMAR CEDEX, la charge de représenter la Commune dans cette instance.

**Décision de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

Délivrance d'une nouvelle concession perpétuelle le 14 septembre 2016 à M. LAMBERT David.

**DÉLIBÉRATIONS**

**D2016/09-19/N°40**

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2016**

*Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 2 septembre 2016 envoyé par la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes (CAVSRA) notifiant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui détaille l'ensemble des évaluations des charges transférées entre la CAVSRA et ses communes membres au 1er janvier 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes au titre des charges transférées au 1er janvier 2016, tel qu'annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**D2016/09-19/N°41**

**INSTAURATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONÉREUX DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES**

*Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire expose à l'Assemblée que l'article 26 de la Loi portant engagement national pour le logement (Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1529 du Code Général des Impôts (CGI), permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles notamment du fait de leur classement par un Plan Local d'Urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Elle indique que cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Elle précise que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'applique à un montant égal au prix de cession du terrain diminué du prix d'acquisition (actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation publié par l'INSEE) ou à défaut du prix d'acquisition à 2/3 du prix de cession.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par quinze voix pour et deux abstentions,**

**VU** la délibération du 14 décembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de MONTELEGER a approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

**DÉCIDE** l'institution sur le territoire de la Commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme,

**DIT** que la présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue,

**DIT** qu'elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant cette même date.

**D2016/09-19/N°42**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN SALAIRE DE L'ADAPEI DE LA DROME AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONTÉLÉGER**

*Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire expose que dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, la Commune emploie chaque année des intervenants externes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par seize voix pour et une abstention,**

**APPROUVE** la mise à disposition partielle d'un salarié de l'ADAPEI de la Drôme au profit de la Commune de MONTELEGER,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention qui sera annexée à la présente délibération.

**D2016/09-19/N°43**

**CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES ET RÉGLEMENTAIRES DES BATIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

*Rapporteurs : MM. VANDERMOERE et IROLLA*

Madame le Maire informe les Conseillers que les communes sont soumises à des obligations de vérifications périodiques de leurs bâtiments et équipements publics.

Afin de réaliser des économies d'échelle, Messieurs VANDERMOERE et IROLLA proposent d'intégrer un groupement de commandes, formé par les communes de MONTELIER (coordonnateur du groupement, en charge de la rédaction des documents contractuels et de l'organisation des opérations de sélection des cocontractants) CHABEUIL, ETOILE-SUR-RHONE, MALISSARD et UPIE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la création d'un groupement de commande pour les vérifications périodiques et réglementaires des bâtiments et équipements publics, de la Commune de MONTELEGER afin de réaliser des économies d'échelle,

**DÉSIGNE** M. Francis VANDERMOERE en tant que représentant titulaire à la commission des marchés, et M. Philippe IROLLA en tant que représentant suppléant à la commission des marchés pour cette seule consultation,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention, ci-annexée et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS**

*Rapporteur : M. VANDERMOERE*

Monsieur Francis VANDERMOERE présente le rapport d'activités de l'année 2015 élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois. Le Conseil Municipal prend note. Monsieur VANDERMOERE précise que ce rapport est consultable en Mairie.

La séance est levée à 21 h 50.

# Agenda

Samedi 5 Novembre 2016

**Club de l'Espérance**  
**Concours de belote**  
Espace Cathelin à partir 20 h.

Dimanche 6 Novembre 2016

**Comité des fêtes**  
**matinée BOUDIN**  
Parking Cathelin dès 8 h.

Jeu 17 Novembre 2016

**Comité des fêtes**  
**Soirée Beaujolais**  
Place de l'ancien Moulin - 19h

Samedi 19 Novembre 2016

**Cantavioure Concert**  
**Virades de l'Espoir**  
Espace Cathelin - 20 h 30

Dimanche 20 Novembre 2016

**Sou des Ecoles**  
**Concours de belote**  
à l'école - 14 h.

Samedi 3 Décembre 2016

**TELETHON**  
Espace Cathelin de 9 h à 22 h

Du lundi 5 au 8 Décembre 2016

**Sapins de Noël**  
**dans les quartiers**  
à partir de 18 h 30

Dimanche 11 Décembre 2016

**Volets de Noël**  
**Concert de Noël**  
à partir de 18 h 30  
Lundi 12 Décembre 2016 :  
Ouverture Volets  
Mardi 13 Décembre 2016 :  
Ouverture Volets  
Mercredi 14 Décembre 2016 :  
Ouverture Volets

Jeu 15 Décembre 2016

**Club de l'Espérance**  
**Repas de Noël**  
Espace Cathelin

Samedi 7 Janvier 2016

**Atelier Couture**  
**concours de belote**  
Espace Cathelin - à 20 h.

Samedi 14 Janvier 2017

**Sou des Ecoles - Loto**  
Espace Cathelin à partir de 18 h.

Vendredi 20 Janvier 2017

**Cérémonie des vœux**  
**de la Municipalité**  
Espace Cathelin à partir de 19 h.

Samedi 4 Février

**Concours de belote**  
Paroisse St Martin - 20 h 30  
Espace Cathelin

Du 13 au 17 Mars 2017

**Association Familiale**  
**Beaumont / Montéléger**  
**Bourse aux vêtements**

Samedi 18 Mars 2017

**Sou des Ecoles**  
**Concert rock avec Stéréo**  
Espace Cathelin

## Etat Civil



### naissances

03 juillet 2016

**BORIASSE Liana** Muriel Rose  
Le Petit Montalivet

21 juillet 2016

**FERREIRA Ezio** Jorge Ayoros  
Le Petit Montalivet

### mariages

02 juillet 2016

**SOCKEEL Guillaume**  
Patrick José et  
**GIOVANNA Céline**  
Marie Elisabeth

02 juillet 2016

**RIAS Benjamin**  
Georges Thierry et  
**MORAND Olivia**  
Yvette Mauricette

### décès

21 juin 2016

**BARNASSON Jean-Jack**  
Les Rebatières

09 juillet 2016

**CHARREYRON Claudette** Michelle  
Les Rebatières

19 juillet 2016

**ORINEL Daniel** André Jean  
1, cours des Platanes

20 juillet 2016

**TERZIAN Anitha** veuve GRANGEON  
Domaine du Château

29 juillet 2016

**ROBERT Joseph** Marcel Pierre  
Domaine du Château

30 juillet 2016

**BENISTANT Bruno** Louis  
3, les Ménestrels

1<sup>er</sup> août 2016

**PELURSON Eliette** Mina Aimée  
Domaine du Château

02 août 2016

**CHAPRE Nicole** Simone Hélène  
veuve POMARET  
Domaine du Château

10 août 2016

**VALVERDET Christophe**  
Les Rebatières

12 août 2016

**BARD Gilbert** Louis  
Domaine du Château

12 août 2016

**DE BEURMANN Xavier** Marie Yves  
Joseph André  
Les Rebatières

22 août 2016

**DAUBOIS Marthe** veuve BOURGES  
Domaine du Château

27 septembre 2016

**TERRASSE Claude** Marcel  
Domaine du Château

02 octobre 2016

**BERENGUER Brigitte**  
Domaine du Château

28 septembre 2016

**BARD Roger** Adrien  
11, lotissement Les Eygalières

08 octobre 2016

**POURCHERE Henriette** Adrienne  
veuve BERGER  
Domaine du Château

19 octobre 2016

**CARVIN André** Hilaire Elie Marie  
Domaine du Château

